



L'Habitat indigne



L'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.

Sont qualifiés de "non décents" tous logements ne garantissant pas la sécurité physique et la santé des occupants et /ou ne comportant pas les éléments d'équipement et de confort permettant d'habiter normalement le logement.

Soucieux de l'amélioration de la qualité des logements du territoire, le Pays Yon et Vie a missionné le PACT Vendée, pour conduire, des audits sanitaires et sociaux de logements non décents et accompagner le propriétaire dans la recherche de solutions pour réhabiliter leur logement.

Quelles que soient l'ampleur des problèmes et les responsabilités des protagonistes (propriétaires, locataires...), l'intervention du PACT Vendée consiste en une démarche d'identification, d'audit et de médiation. Pédagogie, dialogue et préconisations adaptées constituent alors les clés d'un possible solutionnement négocié et des futurs travaux de remise en état.

Ainsi, depuis 2005, le Pays Yon et Vie a permis, par cette action, la réalisation de plus de 80 diagnostics. Près de deux tiers des logements ont fait l'objet par la suite de travaux d'amélioration.

La mission du PACT Vendée s'est achevée fin 2011.